

ASSEMBLEE NATIONALE16 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 287

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 11

Dans la première phrase de l'alinéa 3 de cet article, substituer au mot :

« pourra »,

le mot :

« peut »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.